

Délibérations du 23.07.2020

Considérant que le quorum n'a pas été constaté lors de la CFVU du 17 juillet 2020, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie le 23 juillet 2020, à 14h.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Vie Étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

- **Composition de la Commission :**

L'article 15 de la loi 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que les « Les mandats, échus depuis le 15 mars 2020 ou qui viendraient à l'être avant le 31 juillet 2020, des présidents, des directeurs et des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent la fonction de chef d'établissement dans des établissements relevant du titre Ier du livre VII du code de l'éducation ainsi que ceux des membres des conseils de ces établissements sont prolongés jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2021. »

Madame Marie-Karine LHOMMÉ a été élue le 3 juillet 2020 par le Conseil académique aux fonctions de Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Vie Étudiante.

Donne les avis suivants :

Membres en exercice : 37 dont 36 membres en exercice

Quorum : 18 – conformément à l'article 14 des statuts de l'université, cette CFVU délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés.

Présent.es et représenté.es en début de séance : 11

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Vie Étudiante

Collège A : SIMONIAN Stéphane, TAPIERO Isabelle

Collège B : DUMONT Erica, LHOMMÉ Marie-Karine, VERCHER Elisabeth, Tanguy LEROY

Collège BIATSS : RICHARD Stéphane

Personnalité extérieure : aucun.e

Usagers/ères : aucun.e

Représenté.es : MIGUET Serge, DE HOYOS José Carlos, BOEHM Isabelle, Valérie HAAS

Invité.es : FOURNEL Carole, MAHMOUDI Lamine,

Invitées permanentes : DESPRAT Valérie, MANDON Claire, LOBRY Cathy

05.01 – Campagne d’admission E-candidat (4^{ème} vague UFR SEG)				
<p>Les dates des campagnes ont été présentées en CFVU à plusieurs reprises, le 13 décembre 2019, le 17 avril, le 29 mai et le 26 juin 2020.</p> <p>L’UFR SEG a souhaité prolonger la campagne d’admission pour la LP Conseiller clientèle en alternance - Prof. Banques en ouvrant une dernière vague d’admission, du 7 au 9 juillet 2020. Il s’agit donc de régulariser cette décision a posteriori.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 11 votant.es</p> <p>Vote point 05.01– Avis Favorable</p>	Pour Unanimité	Contre	Abst	NPPV
TARIF INSCRIPTION CLES 2020/2021				
06.01 – Tarif inscription CLES 2020/2021				
<p>La certification CLES (certificat de Compétences en Langues de l’Enseignement Supérieur) est organisée sous la responsabilité du Centre de langues, à la Faculté des Langues.</p> <p>Différents tarifs sont appliqués, en fonction du statut des candidat.es.</p> <p>Le coût de l’inscription est moins élevé pour les étudiant.es de Lyon 2 que pour les extérieur.es, et les étudiant.es de L2 et L3 ont droit à une certification gratuite.</p> <p>Les étudiant.es inscrit.es en Master 1^{ère} année à Lyon 2 en 2020/2021 qui ont obtenu leur L3 à Lyon 2 en 2019-2020 mais n’ont pas pu bénéficier de la gratuité en mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pourront obtenir une certification gratuite en 2020-2021.</p> <p>Exceptée cette mesure particulière, les tarifs restent identiques à ceux appliqués en 2019-2020.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 11 votant.es</p> <p>Vote 06.01 – Avis Favorable</p>	Pour Unanimité	Contre	Abst	NPPV

Fait à Lyon, le 24 juillet 2020

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente

Chargée de la Formation et de la Vie Étudiante

